

## République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	11 mars 2019	<b>Séance du : 27 mars 2019</b>  L'An Deux Mille dix-neuf, le 27 mars à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 32</u>	
Présents : 24	Pour : 32	
Absents : 13	Contre :	
Représentés : 8	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuran Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M Francis BARDEAU (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès).

Absents : Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Marc FAVIER (Canet), Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Jean COSTES (Salasc), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

**Objet : Ressources humaines – Convention de mise à disposition d'un volontaire en Service Civique entre la Communauté de communes du Clermontais, la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault et M. ORTEGA Raphaël**

Monsieur COSTE rappelle que, prévu par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010, l'engagement de Service Civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans.

Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois, sur la base de 24 heures hebdomadaires minimum, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation.

Il peut être effectué auprès de personnes morales de droit public et donne lieu pour le volontaire au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par la collectivité.

Monsieur COSTE propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur le projet de convention de mise à disposition de Monsieur ORTEGA Raphaël, volontaire en Service Civique, par la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault (structure agréée) à la Communauté de communes du Clermontais.

La mission de Service Civique confiée à Monsieur ORTEGA Raphaël sera d'accompagner les messagers du tri de la Communauté de communes du Clermontais afin d'assurer la médiation et l'information auprès de la population sur la gestion des déchets et le tri sélectif et de recenser les équipements de tri dans les foyers.

L'objectif de cette mission est de réduire voire supprimer les incivilités en termes de dépôts de sacs poubelles et d'encombrants dans les centres villes de Clermont l'Hérault, Paulhan et Canet.

Cette mission débutera le 1<sup>er</sup> avril 2019 pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 30 septembre 2019, à raison de 24 heures hebdomadaires, sous la tutelle de Monsieur COSTES Vincent, responsable du service collecte des ordures ménagères.

Une indemnité mensuelle dont le montant est fixé par l'article R.121-23 du Code du service national sera versée chaque mois au volontaire par l'Agence de Services et de Paiement.

Une indemnité complémentaire d'un montant mensuel de 107,58 € sera également versée chaque mois au volontaire par la Communauté de communes du Clermontais conformément à l'article R.121-25 du Code du service national.

Monsieur COSTE propose d'approuver la convention comme présentée en annexe.

Monsieur le Président soumet ce point au vote,

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention de mise à disposition de Monsieur ORTEGA Raphaël, volontaire en Service Civique, par la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault (structure agréée) à la Communauté de communes du Clermontais. telle que présentée en annexe,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HERAULT SYNDICAT' around the bottom, with a central emblem featuring a figure and a star.

Jean-Claude LACROIX